

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40<sup>e</sup> année – N° 22 – Mercredi 6 juin 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales



**GDK** Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren  
**CDS** Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé  
**CDS** Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

### Décision

du 25 mai 2018

### Adaptation du Règlement de la CDS concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes en Suisse du 23 novembre 2006 (Règlement CDS)

*L'Assemblée plénière de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)*

Considérant que:

Depuis 2008, la CDS organise des examens intercantonaux en ostéopathie. Les examens (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> partie) ont généralement lieu une fois par an. Avec l'entrée en vigueur prévue pour 2020 de la loi fédérale sur les professions de la santé du 30 septembre 2016 (LPSan), la formation d'ostéopathe et l'exercice de la profession seront réglementés de manière uniforme dans toute la Suisse. En vertu de l'art. 34, al. 3 (3<sup>e</sup> phrase), LPSan, la CDS peut délivrer au plus tard jusqu'en 2023 des diplômes intercantonaux en ostéopathie permettant aux titulaires d'exercer l'ostéopathie sous leur propre responsabilité professionnelle. Cela signifie qu'au plus tard en 2023 la CDS cessera d'organiser des examens intercantonaux. Il est par conséquent souhaitable que la CDS élabore un règlement permettant à tous les candidats qui commenceront la première partie de l'examen en 2018 d'obtenir, jusqu'à la date butoir, le diplôme intercantonal d'ostéopathie de la manière prévue par le règlement et d'être ainsi admis à exercer leur profession. Pour ce faire, il est nécessaire de clôturer progressivement les deux parties des examens intercantonaux. C'est pourquoi, compte tenu de la possibilité donnée par le Règlement CDS de répéter deux fois chaque examen, les derniers examens 1<sup>re</sup> partie auront lieu en 2020, permettant ainsi aux candidats qui se présenteront à la session de 2018 de répéter encore deux fois l'examen en cas d'échec. Étant donné qu'en vertu du Règlement CDS il est également possible de répéter deux fois la 2<sup>e</sup> partie de l'examen, tous les candidats doivent être

admis à l'examen au plus tard en 2021 et s'être inscrits afin que toutes les répétitions possibles de l'examen (2<sup>e</sup> partie) puissent avoir lieu avant la clôture définitive des examens intercantonaux en 2023. Par contre, les personnes qui, après avoir échoué à un examen (1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> partie), ne se représentent pas à la prochaine session risquent de ne plus pouvoir le passer une troisième fois si elles échouent à nouveau, parce qu'aucune session ne sera organisée par la suite. De même, les personnes qui se présentent – pour la première fois – à la 1<sup>re</sup> partie de l'examen en 2019 ou en 2020 et qui échouent risquent de ne pouvoir repasser cet examen qu'une seule fois ou pas du tout.

Étant donné que l'examen pratique de la 2<sup>e</sup> partie de l'examen intercantonal (art. 15) dans le cadre de la reconnaissance des diplômes étrangers en ostéopathie peut être choisi comme mesure compensatoire au sens de la directive 2005/36/CE<sup>1)</sup> et peut également être répété deux fois (art. 7 ORDE<sup>2)</sup>), il convient également de disposer qu'une session d'examen additionnelle, telle que prévue à l'art. 7, al. 4, ORDE, est exclue après la fin de la dernière session d'examen 2023.

*Arrête:*

#### Art. 1

Le Règlement de la CDS concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes en Suisse du 23 novembre 2006 est modifié comme suit:

1. La disposition suivante est insérée dans le règlement.  
*Art. 25a Clôture des examens intercantonaux*
  - Al. 1  
La dernière session d'examens intercantonaux en ostéopathie (1<sup>re</sup> partie) aura lieu en 2020.
  - Al. 2  
Peut se présenter à la 2<sup>e</sup> partie de l'examen intercantonal quiconque a été admis à la session d'examen 2021 au plus tard (art. 11, al. 2) et s'est inscrit à l'examen (art. 8).
  - Al. 3  
La dernière session de la 2<sup>e</sup> partie des examens intercantonaux a lieu au plus tard en 2023.
  - Al. 4  
L'application de l'art. 16, al. 3 est exclue dès la fin de la 1<sup>re</sup> partie des examens (al. 1). Dès la fin de la 2<sup>e</sup> partie des examens (al. 3), ni l'art. 16, al. 3, ni l'art. 7, al. 4 de l'ORDE de la CDS du 22 novembre 2012 ne sont applicables.

2. L'art. 26 est abrogé, car cette disposition porte sur la composition de la commission d'examen intercantonale au cours de la première période administrative et est devenue caduque à la fin de cette dernière (2012).

**Art. 2**

Cette décision entre en vigueur immédiatement.

**Art. 3**

Cette décision doit selon l'art. 9 al. 2 de l'Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18 février 1993 être publiée dans les feuilles officielles des cantons.

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

L'Assemblée plénière de la CDS

Berne, le 25 mai 2018

Le président:

Dr Thomas Heiniger, Conseiller d'Etat

Le secrétaire central:

Michael Jordi

---

<sup>1)</sup> Directive du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

<sup>2)</sup> Ordonnance de la CDS concernant la reconnaissance et la vérification des qualifications professionnelles étrangères en ostéopathie du 22 novembre 2012, [https://www.gdk-cds.ch/index.php?id=553 & L=1](https://www.gdk-cds.ch/index.php?id=553&L=1)

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### La Baroche

#### Assemblée communale ordinaire, jeudi 14 juin 2018, à 20 h, à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Information sur la prochaine votation concernant la rénovation de la patinoire de Porrentruy
3. Discuter et approuver les comptes 2017 et voter les dépassements de crédit
4. Prendre connaissance du décompte financier de la crèche et des travaux du Vouésou
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 40 000.– pour la réfection des 2 appartements de la maison communale de Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
6. Prendre connaissance du plan de législation 2018-2022 du Conseil communal
7. Divers

### Beurnevésin

#### Assemblée communale ordinaire, jeudi 21 juin 2018, à 20 h, à la salle communale

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 février 2018.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2017, voter les dépassements budgétaires.
3. Voter un crédit de Fr. 138 050.– pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur la route de Réchésy, à couvrir en partie par le fonds de l'eau et en partie par voie d'emprunt, ce qui impliquera dès 2019 une adaptation du prix du m<sup>3</sup> d'eau.
4. Divers et imprévus.

Le procès-verbal du 5 février 2018 et les comptes 2017 sont disponibles au secrétariat communal ou sur le site [www.beurnevesin.ch](http://www.beurnevesin.ch)

Beurnevésin, le 25 mai 2018

Le Conseil communal

### Boncourt

#### Assemblée communale ordinaire, mardi 26 juin 2018, à 20 h 15, à l'Aula de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 30 avril 2018.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2017 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers et imprévus.

Boncourt, le 4 juin 2018

Le Conseil communal

### Bourrignon

#### Assemblée communale extraordinaire, lundi 2 juillet 2018, à 20 h, à la salle des Assemblées

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 mai 2018 publié sur le site

internet de la Commune, [www.bourrignon.ch](http://www.bourrignon.ch). Il peut également être consulté au Secrétariat communal de Develier;

2. Approuver la modification du règlement d'organisation et d'administration du 26 mars 2012;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 160 000.– pour la rénovation de l'immeuble, Route Principale 38, à couvrir par voie d'emprunt;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 35 000.– pour la construction d'une chambre de partage dans le cadre de la connexion de Lucelle au réseau d'eau de Bourrignon, à couvrir par la réserve du Service des eaux.

#### Dépôt public

La modification du règlement d'organisation et d'administration du 26 mars 2012 est déposée publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 2 juillet 2018, c'est-à-dire du 12 juin 2018 au 22 juillet 2018, au secrétariat communal de Bourrignon à Develier où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Bourrignon, le 4 juin 2018

Conseil communal

### Les Breuleux

#### Assemblée communale, mardi 3 juillet 2018, à 20 h, à la salle de spectacles

Ordre du jour:

1. Comptes communaux 2017
  - a) Ratification des dépassements de budget;
  - b) Approbation des comptes.
2. Prendre connaissance du décompte de la construction du nouveau complexe scolaire; consolider le crédit de Fr. 5244743.75.
3. Discuter et approuver les modifications au Règlement de l'institution d'accueil de la petite enfance des Breuleux.
4. Discuter et approuver les modifications aux Statuts du cercle scolaire des Breuleux et environs.
5. Discuter et approuver les modifications du Règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte des Breuleux.
6. Information sur l'avancée du processus de fusion avec la commune de la Chaux-des-Breuleux.
7. Divers.

*Les règlements mentionnés sous chiffres 3, 4 et 5 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés.*

*Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.*

Le Conseil communal

### Bure

#### Assemblée communale ordinaire, mardi 26 juin 2018, à 20 h, au complexe scolaire

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 avril 2018;
2. Information sur le projet de la Patinoire qui fera l'objet d'une votation populaire le 1<sup>er</sup> juillet 2018;
3. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2017 ainsi que les dépassements budgétaires;
4. Décider l'élaboration des travaux d'établissement du Plan général d'alimentation en eau (PGA) et voter le crédit nécessaire de Fr. 23 000.–;
5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Carlo De Rito;
6. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal [www.bure.ch](http://www.bure.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal

### Cœuve

#### **Assemblée communale ordinaire, le 19 juin 2018, à 20 h, à la halle polyvalente**

Ordre du jour :

1. Information sur le dossier « Patinoire », qui fait l'objet d'une votation populaire le 1<sup>er</sup> juillet 2018.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mars 2018.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2017, ainsi que les dépassements budgétaires.
4. Prendre connaissance et approuver un crédit-cadre de Fr. 180 000.– pour la réfection de la place sèche de la halle polyvalente, à couvrir par voie d'emprunt, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement nécessaire et pour consolider le crédit.
5. Divers.

Le compte de fonctionnement 2017 est disponible sur le site internet de la commune, sous la rubrique « Informations ».

Le Conseil communal

### Courchapoix

#### **Assemblée communale, lundi 25 juin 2018, à 20 h, dans la salle communale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2017 de la commune et de la bourgeoisie.
3. Présentation et voter le crédit nécessaire de Fr. 260 000.– pour la réfection et l'entretien des berges et donner compétence au Conseil pour la réalisation et la consolidation du crédit.
4. Divers

Courchapoix, le 30 mai 2018

Le Conseil communal

### Delémont

#### **Assemblée bourgeoise ordinaire, lundi 25 juin 2018, 20 h, dans la salle des Assemblées de la maison Wicka**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée
2. Comptes 2017 - Présentation, discussion et approbation
3. Nouveaux Bourgeois - Présentation et acceptation
4. Route de la Haute-Borne - Discuter et voter un crédit de Fr. 250 000.– pour la réfection de la route et la sécurisation d'un tronçon à risque. Donner compétence au Conseil pour assurer le financement
5. Wicka 1 - Discuter et voter un crédit de Fr. 50 000.– pour le remplacement du chauffage. Donner compétence au Conseil pour assurer le financement
6. Chapelle du Vorbourg- Discuter et voter un crédit de Fr. 45 000.– pour la réfection de l'appartement. Donner compétence au Conseil pour assurer le financement
7. Divers

Le Conseil bourgeoisial

### Develier

#### **Assemblée communale ordinaire, lundi 25 juin 2018, à 19 h 30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 26 mars 2018, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2017 (consultables sur le site de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Présentation de la nouvelle déchetterie de l'entreprise G. Gobat SA ;
4. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Mireille Emmanuelle Adrienne Dijoux, ressortissante de France, domiciliée à Develier ;
5. Divers.

Develier, le 4 juin 2018

Conseil communal

### Haute-Sorne

#### **Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable ainsi que le règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par le Conseil général de Haute-Sorne le 21 novembre 2017, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 8 mai 2018.

Réuni en séance du 4 juin 2018, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Haute-Sorne, le 4 juin 2018

Le Conseil communal

### Haute-Sorne

#### **Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux ainsi que le règlement tarifaire y relatif**

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par le Conseil général de Haute-Sorne le 21 novembre 2017, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 8 mai 2018.

Réuni en séance du 4 juin 2018, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Haute-Sorne, le 4 juin 2018

Le Conseil communal

### Lajoux

#### **Assemblée communale extraordinaire, jeudi 14 juin 2018, à 20 h, à la petite salle de la Maison des Œuvres**

Ordre du jour :

1. Discuter et voter l'acquisition gratuite, après déconstruction, du site de la Paroisse 8280/10 000e du FI 73 du ban de Lajoux, auquel aura été réuni le FI 319, et après radiation du droit de superficie du FI 320.

2. Discuter et voter la constitution du FI 73 en propriété par étages, qui comprendra:
  - a) un abri PC (2933/10000) appartenant à la Commune Mixte de Lajoux
  - b) une salle de spectacle (5347/10'000) appartenant à la Commune Mixte de Lajoux
  - c) locaux paroissiaux (1720/10000) appartenant à la Commune ecclésiastique de Lajoux
3. Sous réserve de l'acceptation des points 1 et 2, donner compétence au Conseil communal pour signer tous les actes nécessaires.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 110000.– pour l'aménagement d'une place de jeux sur le terrain de l'école, parcelle N° 350, en zone d'utilité publique.  
Financement par des provisions, un emprunt bancaire et d'éventuelles subventions.  
Donner la compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 24.05.2018 sera finalisé prochainement et soumis, pour approbation, à la prochaine Assemblée communale.

Conseil communal

## Mervelier

### Assemblée bourgeoise, mardi 19 juin 2018, à 19 h 30, à la Salle communale de Mervelier

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21.03.2016.
2. Donner son avis quant à l'adoption d'un crédit de Fr. 120000.– pour la réfection du chemin de la Louvière, à couvrir par voie d'emprunt.
3. Divers.

### Assemblée communale ordinaire, mardi 19 juin 2018, à 20 h, à la Salle communale de Mervelier

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12.12.2017.
2. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2017.
3. Présenter, discuter de adopter un crédit de Fr. 120000.– pour la réfection du chemin de la Louvière, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
4. Divers.

Mervelier, le 4 juin 2018

Le Conseil communal

## Muriaux

### Assemblée communale ordinaire, mercredi 4 juillet 2018, à 20 h, à l'École des Emibois

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approuver les comptes communaux 2017 et voter les dépassements budgétaires
3. Discuter et approuver les modifications aux Statuts du cercle scolaire des Breuleux et environs
4. Discuter et approuver les modifications du Règlement d'organisation et d'administration de la commune de Muriaux
5. Statuer sur une demande de naturalisation
6. Nomination d'un(e) membre à la commission des pâturages du secteur de Muriaux

7. Statuer sur une demande de subvention pour la construction d'une maison familiale
8. Informations du Conseil communal sur divers dossiers
9. Divers et imprévus

*Les statuts et le règlement mentionnés sous points 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.*

Muriaux, le 7 juin 2017

Le Conseil communal

## Rebeuvelier

### Assemblée communale ordinaire, mardi 19 juin 2018, à 20 h, à la salle paroissiale

Tractanda:

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2017, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Consolider en emprunt ferme le crédit de CHF 280000.– pour l'assainissement des eaux usées du bassin versant Birse.
4. Information à la population, sur la modification du Plan spécial «Le Moulin».
5. Divers.

Le Conseil communal

## Saint-Brais

### Assemblée de la commune 2° section, lundi 2 juillet 2018, à 20 h, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2017.\*
3. Divers et imprévus.

*Immédiatement après l'assemblée de la commune 2° section:*

### Assemblée de la commune municipale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2017.\*
3. Discuter et modifier l'article 47 du règlement d'organisation ainsi que la création d'un article 52 bis, tous deux en relation avec la commission d'école primaire.
4. Nommer deux membres à la commission d'école.
5. Information sur le chauffage des bâtiments communaux.
6. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

*Immédiatement après l'assemblée de la commune municipale:*

### Assemblée de la commune 1° section

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2017.\*
3. Divers et imprévus.

\* Les comptes seront à disposition au secrétariat communal à partir du 21 juin 2018.

Saint-Brais, le 6 juin 2018

Le Conseil communal

## Saint-Ursanne

**Assemblée communale,  
le 28 juin 2018, à 20 h,  
au Centre visiteurs Mont Terri, à Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mars 2018.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2017
3. Informations communales:
  - a) Patinoire de Porrentruy: présentation du projet par le SIDP (syndicat intercommunal du district de Porrentruy) en prévision de la votation du 1<sup>er</sup> juillet 2018
  - b) SIDP: Structures, fonctionnement, tâches du syndicat et liens avec la Commune
4. Divers.

Les comptes 2017 seront disponibles à partir du 15 juin 2018 sur le site internet communal et auprès de l'administration.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Le Conseil communal

## Soubey

**Assemblée communale ordinaire,  
vendredi 22 juin 2018, à 20 h 15,  
à la maison des œuvres**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée\*
2. Approuver les comptes 2017 et les dépassements budgétaires\*
3. Divers et imprévus

\* Le procès-verbal de l'assemblée ne sera pas lu, il pourra être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la commune. Les comptes seront à disposition au secrétariat communal dès le mercredi 13.06.2018.

## Soyhières

**Assemblée bourgeoise ordinaire,  
vendredi 22 juin 2018, à 20 h,  
dans la salle de la Cave de Soyhières**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée
2. Election de scrutateurs
3. Comptes 2017
4. Election d'un nouveau ou d'une nouvelle Conseiller-ère
5. Divers

Conseil bourgeois

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Lajoux

**Assemblée extraordinaire de la Commune  
ecclésiastique catholique-romaine,  
vendredi 15 juin 2018, à 20 h, à la Maison des œuvres**

Ordre du jour:

1. Information sur les accords entre Paroisse et Commune
2. Après déconstruction du site, céder gratuitement à la Commune mixte de Lajoux 8280/10000e du FI 73 du ban de Lajoux, auquel aura été réuni le FI 319, et après radiation du droit de superficie FI 320.
3. Constituer le FI 73 en propriété par étages, qui comprendra:
  - un abri PC (2933/10000) appartenant à la Commune Mixte de Lajoux
  - une salle de spectacle (5347/10'000) appartenant à la Commune Mixte de Lajoux
  - locaux paroissiaux (1720/10000) appartenant à la Commune ecclésiastique de Lajoux
4. Donner compétence au Conseil de la Commune ecclésiastique pour signer tous les actes nécessaires. De même, lui donner compétence pour contracter les emprunts en relation avec les crédits votés le 19 juillet 2016 pour la construction de la Maison des œuvres.

Lajoux, 30 juin 2018

### Delémont

**Assemblée de la Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mardi 19 juin 2018, à 20 h 15,  
au Centre paroissial l'Avenir**

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal
2. Approuver les comptes 2017 et les dépassements du budget
3. Informations du projet d'illumination de l'église Saint-Marcel
4. Informations du conseil de la Commune ecclésiastique
5. Informations pastorales
6. Divers

*Les comptes peuvent être consultés au secrétariat de la Commune ecclésiastique.*

Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, Delémont

**Glovelier****Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine le 21 juin 2018, à 20 h 15, au Centre St-Maurice**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2017 et dépassements budgétaires
3. Divers et imprévu

Secrétariat de la Commune ecclésiastique

**Avis de construction****Courchapoix**

Requérants: Diana Malo et Qaush Kameri, Rue des Arquebusiers 57, 2800 Delémont. Auteur du projet: Roland Arnoux, architecte dipl. ETS, Chemin des Sources 5, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec cheminée salon, garage double en annexe contiguë, terrasses couverte (rez) et non couverte (étage), PAC ext. et panneaux solaires en toiture (10 m<sup>2</sup>), sur la parcelle N° 1148 (surface 791 m<sup>2</sup>), sise Les Lammes. Zone d'affectation: habitation et artisanat HA2, plan spécial Rière les Lames, sous-secteur I.

Dimensions principales: longueur 18 m 40, largeur 10 m 54, hauteur 5 m 62, hauteur totale 7 m 15. Dimensions garage: longueur 6 m 40, largeur 7 m, hauteur 2 m 93, hauteur totale 2 m 93.

Genre de construction: matériaux: béton, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche, et lattage, teinte gris anthracite. Toiture: tuiles, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2018 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 6 juin 2018

Le Conseil communal

**Courgenay/Courtemautruy**

Requérants: Christelle & Benjamin Jolissaint, Champ du Chêne 1, 2950 Courtemautruy. Auteur du projet: Héritage Renovations Sàrl, Rue Fritz-Oppliger 5, 2504 Bienne.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse couverte, terrasse non couverte (étage), PAC ext. et garage double, sur la parcelle N° 724 (surface 843 m<sup>2</sup>), sise Chemin Saint-Eloi. Zone d'affectation; habitation HA.

Dimensions principales: longueur 19 m 50, largeur 11 m 50, hauteur 6 m 60, hauteur totale 8 m 26. Dimensions terrasse couverte: longueur 10 m 20, largeur 7 m 62, hauteur 5 m 40, hauteur totale 5 m 40.

Genre de construction: matériaux: ossature bois isolée. Façades: crépi, teinte blanche. Toiture: tuiles TC, teinte anthracite

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2018 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 30 mai 2018

Le Conseil communal

**Delémont**

Requérante: Madame Fiorello Verena, Rue Franche 19, 2800 Delémont. Auteur du projet: Remondino Helen, atelier d'architecture, Rue des Prairies 21, 2800 Delémont.

Projet: transformation et rénovation intérieures du bâtiment N° 19 pour le réaménagement des appartements existants. Remplacement des fenêtres, de la porte d'entrée et des velux existants. Pose de deux nouveaux velux en toiture et réaménagement d'une partie des extérieurs Nord, sur la parcelle N° 719 (surface 178 m<sup>2</sup>), sise Rue Franche 19. Zone de construction: HAB: Zone d'habitation A secteur b.

Description: bâtiment existant.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: existant.

Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 6 juillet 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 juin 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

**Develier**

Requérante: Foncière ABC Sàrl, Rue des Romains 1, 2802 Develier. Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles-Schaublin 3, 2735 Malleray.

Projet: construction d'une usine de décolletage avec bureaux, vestiaires, salle de réunion et Kardex + aménagement de cases de stationnement non couvertes, sur la parcelle N° 1861 (surface 2271 m<sup>2</sup>), sise Chemin de la Combatte. Zone d'affectation: activités AAa.

Dimensions principales: longueur 50 m 28, largeur 22 m 48, hauteur 10 m 30, hauteur totale 10 m 30.

Genre de construction: matériaux: ossature métallique. Façades: panneaux sandwich, teinte gris métallisé. Toiture: plate, finition étanchéité bicouche, teinte grise.

Dérogations requises: art. AA2 – indice d'utilisation du sol, art. AA14 – longueur, art. AA15 - hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 juillet 2018 au secrétariat communal de Develier

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 4 juin 2018

Le Conseil communal

### Haute-Ajoie / Damvant

Requérants: Thomas et Alexia Gerber, Es perrières 201 H, 2906 Chevenez. Auteur du projet: Cosendey SA, Route de Cœuve 208, 2944 Bonfol.

Projet: déconstruction de l'habitation mitoyenne au rural existant bâtiment N° 16, construction d'une villa familiale, PAC extérieure, poêle avec conduite de fumée sur pan Sud, pose de panneaux solaires photovoltaïques, surface 55 m<sup>2</sup>, sur la parcelle N° 1055 (surface 84078 m<sup>2</sup>), sise Ferme du Lomont. Zone d'affectation: agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 15 m 46, largeur 10 m 82, hauteur 4 m 19, hauteur totale 6 m 89.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite, isolation périphérique, crépissage. Façades: crépissage, teinte blanc cassé. Couverture: tuile terre cuite rouge (existante suite déconstruction partielle bâtiment N° 16). panneaux solaires: type monocristallin, teinte noire y compris châssis, verre anti reflet.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juillet 2018 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 4 juin 2018

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Rolf Eschmann SA, Rue du 23 Juin 37, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Hevron SA, Rue de l'Avenir 13, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'un bâtiment avec bureaux et atelier-stockage, pose d'une pompe à chaleur air/eau et de panneaux solaires photovoltaïques, sur la parcelle N° 2409 (surface 1190 m<sup>2</sup>), sise Rue des Fenaisons. Zone de construction: zone d'activité AAb. Plan spécial: « Les Montates II ». Lieu-dit: Montates.

Dimensions principales: longueur 31 m 60, largeur 10 m 13, hauteur 8 m.

Genre de construction: murs extérieurs: bureau: béton + briques terre-cuite. Atelier: structure métallique, isolation, revêtement tôle. Façades: isolation extérieure/tôles, couleur: blanc cassé/antracite. Couverture: végétalisée/charpente métallique, couleur: anthracite.

Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 9 juillet 2018 inclusivement, au Secrétariat

communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 4 juin 2018

Le Conseil communal

### Montfaucon

Requérant: Jean-François Maillard, Route du Pré-Petitjean 49, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: BT Chaignat SA, bureau technique, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: transformation du bâtiment N° 49: transformations int., démolition accès existant et reconstruction d'une nouvelle entrée, sur la parcelle N° 196 (surface 10148 m<sup>2</sup>), sise Route du Pré-Petitjean. Zone d'affectation: centre CA et agricole.

Dimensions principales: existantes. Dimensions nouvelle entrée: longueur 3 m 50, largeur 2 m 35, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m 96.

Genre de construction: matériaux: existant inchangé/Nouveau: maçonnerie. Façades: existant inchangé/Nouveau: crépi, teinte blanche. Toiture: existant inchangé/Nouveau: tuiles TC, teinte idem existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 juillet 2018 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 4 juin 2018

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de l'engagement du titulaire à une autre fonction, la direction du Service des contributions met au concours le poste de

### Collaborateur-trice scientifique (en lien avec la fiscalité) à 80-100%

**Mission:** études de cas complexes liés à la taxation des personnes morales et des personnes physiques relevant en particulier des demandes des mandataires. Elaboration de divers projets en matière fiscale ainsi que de directives et de statistiques. Etude et suivi de certains dossiers complexes. Contribution à la formation du personnel et participation à la préparation

de séminaires. Représentation du Service au sein de commissions cantonales et intercantionales. Prise de certaines décisions dans le cadre de la gestion des actes de défaut de biens. Exécution de toute autre tâche particulière confiée par la direction.

**Profil:** Master universitaire en économie ou en droit, brevet d'expert-e fiscal-e, expert-e en finance et controlling ou expert-e comptable diplômé-e avec large expérience en fiscalité ou formation et expérience jugées équivalentes. Cours CSI II ou III. Minimum 2 à 4 ans d'expérience en fiscalité. De bonnes connaissances en anglais et en allemand représenteraient un atout supplémentaire.

**Fonction de référence et classe de traitement:** collaborateur-trice scientifique III/Classe 19.

**Entrée en fonction:** de suite ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont, Les Breuleux.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux administrateur du Service des contributions ou M<sup>me</sup> Jessica Etienne Marie, administratrice adjointe au Service des contributions, tél. 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique CTR », jusqu'au 29 juin 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission d'un titulaire, le Service juridique met au concours le poste d'

### Agent-e de détention

**Mission:** surveiller et encadrer les détenus. Faire respecter les règlements. Participer au bon fonctionnement de l'établissement. Assurer la sécurité des personnes et des lieux.

**Profil:** être au bénéfice du brevet fédéral d'agent-e de détention ou être au bénéfice d'un CFC et s'engager à acquérir la formation d'agent-e de détention en cours d'emploi auprès du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg. Sens aigu des relations humaines. Rigueur, calme et tolérance. Aptitude à la communication orale. Aptitude à assumer des horaires irréguliers et de nuit et à travailler en équipe. Aptitude à assumer des situations psychosociales difficiles. Connaissance des outils informatiques et permis de conduire. La connaissance d'une deuxième langue constitue un atout.

**Fonction de référence et classe de traitement:** agent-e de détention I/Classe 10.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Porrentruy et Delémont. Le personnel est appelé à travailler sur les deux sites.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Jolidon Bluet, directrice des établissements de détention, tél. 032 420 56 30, courriel: [secre.jur@jura.ch](mailto:secre.jur@jura.ch).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e de détention », jusqu'au 29 juin 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Courrendlin-Rebeuvelier-Vellerat, un poste d'

### Enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée, le-la titulaire est candidat-e d'office)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 1 poste comprenant entre 10 et 13 leçons hebdomadaires (degrés 1-2H).

**Profil:** Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

**Fonction de référence et classe de traitement:** enseignant-e primaire/Classe 13 au taux de rétribution de 95%.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2018.

**Lieu de travail:** Ecole primaire de Courrendlin.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin, M. Jacques Widmer (032 435 57 07) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (032 852 07 85).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Valérie Bourquin, présidente de la Commission d'école, Rue du 23-Juin 38, 2830 Courrendlin, soit par courrier électronique à l'adresse: [vabourquin@bluewin.ch](mailto:vabourquin@bluewin.ch), jusqu'au 15 juin 2018.

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Courtételle, un poste d'

### Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 14 leçons hebdomadaires, soit 2 leçons dans les degrés 1-2H, 5 leçons en 3-4H, 6 leçons en 7H et 1 leçon de devoirs surveillés.

**Profil:** Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

**Fonction de référence et classe de traitement:** enseignant-e primaire/Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2018.

**Lieu de travail:** Ecole de Courtételle.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courtételle, M. Philippe Fleury (032 422 36 86) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M<sup>me</sup> Ladina Engel (032 422 75 70).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Ladina Engel, présidente de la Commission d'école, Abbé-Grégoire-Joliat 35, 2852 Courtételle, **jusqu'au 15 juin 2018**.

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA), recherche pour son Hôpital de de jour pédopsychiatrique « La Villa Blanche », un ou une

### Infirmier-ère chef(fe) spécialisé(e) en psychiatrie à 100 %

**Contexte:** le CMPEA regroupe un service de consultations pédopsychiatriques ambulatoires à Delémont, Porrentruy et Saignelégier, et un Hôpital de jour « La Villa Blanche » sis à Porrentruy.

**Mission:** sous responsabilité médicale, garantir l'efficacité et la qualité de la prise en charge des enfants/patients au sein de l'Hôpital de jour. Assurer un travail interdisciplinaire d'équipe et une bonne collaboration avec le service de consultations ambulatoires, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs (Fondation Pérène, Services sociaux, écoles, médecins privés, etc.). Encadrer et accompagner l'équipe soignante (gestion des relations interpersonnelles, participation aux réunions, gestion des plannings du personnel et du quotidien).

Coordonner les activités de l'équipe enseignante (réseaux, colloques), superviser les projets d'intégration, collaborer et développer les relations avec les partenaires, proposer les formations continues.

Animer le réseau, organiser et superviser les activités de formation et d'enseignement. Participer au développement métier de votre spécialité.

**Profil:** formation clinique de base en soins infirmiers (niveau HES, universitaire ou équivalent) avec spécialisation en psychiatrie, complétée par une formation de cadre. Vous êtes au bénéfice d'au minimum 3 à 5 années de pratique clinique dans le domaine, et d'une expérience en gestion d'équipe.

**Compétences:** excellentes compétences cliniques, bon niveau d'expression orale et écrite, à l'aise avec les outils informatiques courants. Bonnes notions en matière de management et de gestion de projets. Vous appréciez la conduite de collaborateurs. Vous faites preuve d'autonomie et d'esprit d'initiative et d'adaptabilité, et vous mettez vos compétences et qualités interrelationnelles au service des enfants/patients de de la direction de l'Hôpital. Vos aptitudes en matière de communication, réflexion et analyse ainsi que votre force de proposition vous permettent de contribuer à la montée en puissance d'une structure clinique au concept de soins novateur. De l'expérience dans le domaine du développement de l'enfant, voire de connaissance du système scolaire jurassien serait un plus.

**Taux d'activité:** 85 % à 100 %.

**Durée de l'engagement:** indéterminée.

**Traitement:** selon l'échelle des traitements en vigueur.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou à convenir.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de D<sup>r</sup> Gilles Simon, médecin-chef du CMPEA (tél. 032 420 36 22), ou auprès de M. Michel Renaud, pour les questions administratives (salaires, statuts, horaires, etc.), tél. 032 420 51 29.

Les candidatures doivent être adressées au Centre médico-psychologique, service administratif, case postale 2028, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 10 juillet 2018 (date du timbre postal).



En raison du départ en retraite du titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et canton du Jura (SSR) mettent au concours le poste de

### Directeur-trice

**Mission:** avec votre équipe et en concertation avec le Conseil de gestion, vous élaborez la ligne stratégique et opérationnelle des SSR et conduisez les 70 employé-e-s de l'institution dans ce but. Vous contribuez activement à la réussite des réformes en cours dans une perspective de décloisonnement et favorisez l'émergence de pratiques innovantes en matière de travail social, d'organisation du travail et de gouvernance. Vous assumez la responsabilité financière et administrative des SSR sur ses trois sites et ses quatre secteurs (aide sociale, protection de l'enfant, protection de l'adulte, secteur administratif et financier) et êtes garant-e de la qualité de la prise en charge des personnes. Vous représentez l'institution, gérez des projets et en assurez le bon déroulement. En particulier, vous conduisez une équipe de direction élargie, harmonisez les pratiques entre les différents sites de l'institution et développez une politique de personnel transversale favorisant la formation continue et l'épanouissement du personnel. Le taux d'occupation est de 100 %, éventuellement 80 % à discuter. Un partage de poste est envisageable.

**Profil:** Master universitaire en sciences économiques ou sociales (ou formation et expérience jugées équivalentes). Postmaster ou formation complémentaire équivalente dans le domaine concerné. Expérience minimum de 2 à 4 ans dans un poste à responsabilités incluant la gestion tant stratégique qu'opérationnelle d'une large équipe, idéalement dans une institution sociale. Solides compé-

tences en communication, en gestion de personnel, en gestion financière et en conduite de projets. Aptitudes au travail en équipe, à la conduite d'entretiens et de réunions ainsi qu'à la résolution de conflits. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Bonnes connaissances en allemand souhaitées.

**Fonction de référence et classe de traitement :** directeur-trice d'institution IV/classe 23.

**Entrée en fonction :** dès que possible.

**Lieu de travail :** Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

**Renseignements :** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Muriel Christe Marchand, cheffe du Service de l'action sociale, [muriel.christemarchand@jura.ch](mailto:muriel.christemarchand@jura.ch) ou de M<sup>me</sup> Jeanne Beuret, présidente du Conseil de gestion des SSR, [jeanne.beuret@bluewin.ch](mailto:jeanne.beuret@bluewin.ch).

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Directeur-trice des SSR », jusqu'au 29 juin 2018.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Afin d'étoffer l'équipe administrative lors de l'entrée en vigueur de la fusion des communes de Courrendlin,

Rebeuvelier et Vellerat qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le poste suivant est mis au concours :

### Agent-e administratif-ive à 80 %

**Ce poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.**

**Tâches principales :** collaboration étroite dans les différents travaux administratifs confiés au secrétariat communal, assister et être apte à remplacer la secrétaire communale et la préposée au contrôle des habitants, service de guichet et de téléphone.

#### Exigences :

- CFC d'employé-e de commerce
- Maîtrise des outils informatiques (Windows, Word, Excel, Powerpoint, Outlook)
- Bonnes capacités de rédaction et de prise de procès-verbaux, parfaite maîtrise de l'orthographe.
- Sens des responsabilités, de l'organisation et des priorités, esprit d'initiative, facilités de contact, discrétion et flexibilité
- Aptitude à travailler en équipe
- Habiter ou prendre domicile à Courrendlin

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Traitement :** selon l'échelle des traitements en vigueur.

**Renseignements :** M<sup>me</sup> Stéphanie Willemin, secrétaire communale, tél. 032 436 10 73 (du lundi au mercredi).

**Postulations :** à envoyer au Conseil municipal, de et à, 2830 Courrendlin, avec la mention « Postulation », jusqu'au vendredi 22 juin 2018.

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur / Entité adjudicatrice :**

Commune de Beurnevésin

**Service organisateur / Entité organisatrice :**

Bureau d'ingénieurs RWB Jura SA,

à l'attention de Michaël Güttly,

Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse,

Téléphone: 058 220 38 00,

E-mail: [michael.guttly@rwb.ch](mailto:michael.guttly@rwb.ch)

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Commune de Beurnevésin, Route de Réchésy 38,

2935 Beurnevésin, Suisse, Téléphone: 032

474 42 33, E-mail: [administration@beurnevésin.ch](mailto:administration@beurnevésin.ch)

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

03.07.2018

**Remarques :** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date :** 10.07.2018 **Heure :** 11:30, **Délais spécifiques**

**et exigences formelles :** Les offres datées, complètes et signées, doivent être déposées jusqu'à 11 h 30 à la commune de Beurnevésin; la date du sceau postal ne fait pas foi. Les offres arrivées hors délai ne seront pas prises en considération dans la procédure d'adjudication.

##### 1.5 Date de l'ouverture des offres :

10.07.2018

##### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

##### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

##### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

##### 2.2 Titre du projet du marché

BEURNEVESIN: Traversée du village, aménagement de trottoirs, travaux de génie civil

##### 2.3 Référence / numéro de projet

RWB/02G10

##### 2.4 Marché divisé en lots?

Non

##### 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 - Travaux de construction

##### 2.6 Description détaillée du projet

Le projet consiste à aménager des trottoirs dans certains secteurs du village.

Des aménagements particuliers seront également créés pour les traversées piétonnes existantes ou nouvelles, de même que pour la modération du trafic.

Des travaux de génie civil seront entrepris pour :

- poser des bordures franchissables pour réaliser les nouveaux trottoirs
- réaliser des nouvelles superstructures pour les trottoirs
- raccorder les accès privés aux nouveaux trottoirs
- raccorder les chaussées aux nouveaux trottoirs
- réaliser quelques adaptations sur le réseau d'eau potable

- réaliser des fouilles pour les raccordements de l'éclairage public
  - adapter les dépotoirs pour l'écoulement des eaux pluviales en fonction des nouveaux trottoirs
  - adapter des éléments physiques (escaliers, murets, ...)
  - construire des ralentisseurs par décrochement vertical aux entrées du village
- Les réseaux électrique et téléphonique subiront des adaptations.

### 2.7 Lieu de l'exécution

Beurnevésin - JU (routes de Réchésy, de Pfetterhouse, de Lugnez et de Bonfol)

### 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 27.08.2018, Fin: 20.12.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

### 2.9 Options

Non

### 2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

### 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

### 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

**Remarques:** Une offre partiellement remplie ne sera pas recevable et sera exclue de la procédure d'adjudication.

### 2.13 Délai d'exécution

Début 27.08.2018 et fin 20.12.2019

**Remarques:** Début des travaux envisagé le 27.08.2018, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

## 3. Conditions

### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

### 3.2 Cautions / garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

### 3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

### 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Les consortiums sont admis conformément aux conditions dans les documents d'appel d'offres.

### 3.6 Sous-traitance

La sous-traitance est admise conformément aux conditions dans les documents d'appel d'offres.

### 3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

### 3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

### 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 13.06.2018

**Prix:** CHF 0.00

**Conditions de paiement:** Le dossier d'appel d'offres est gratuit.

### 3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

### 3.11 Validité de l'offre

9 mois à partir de la date limite d'envoi

### 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante:

RWB Jura SA, à l'attention de Michaël Güttly,  
Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse,  
Téléphone: 058 220 38 00, Fax: -,  
E-mail: [michael.guttly@rwb.ch](mailto:michael.guttly@rwb.ch)

**Dossier disponible à partir du:** 18.06.2018

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Les inscriptions gratuites obligatoires sont à transmettre par écrit jusqu'au 13.06.2018 à l'entité organisatrice (RWB Jura SA). Lors des inscriptions, les soumissionnaires mentionneront leur adresse électronique afin que certains fichiers puissent, si nécessaire, leur être envoyés.

L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

## 4. Autres informations

### 4.2 Conditions générales

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

### 4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

### 4.4 Conditions régissant la procédure

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

### 4.5 Autres indications

Aucune visite des lieux n'est prévue.

Les dossiers d'appel d'offres seront envoyés par courrier aux entreprises qui se seront inscrites conformément aux informations mentionnées dans le point N° 3.12 pour être à leur disposition dès le 18.06.2018. Toutefois, une visite des lieux ou une séance d'information pourra être organisée si au moins la moitié des entreprises en fait la demande dans les 10 jours suivant la notification des documents d'appel d'offres.

La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du [simap.ch](http://simap.ch).

### 4.6 Organe de publication officiel

Journal Officiel du canton du Jura.

### 4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Appel d'offres

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**  
Gouvernement de la République et Canton du Jura

**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
Service de l'Informatique de la République et Canton du Jura, à l'attention de

Xavier Baumgartner, route de Moutier 109,  
2800 Delémont, Suisse,  
Tél.: 0041 32 420 59 00, Fax: 0041 32 420 59 01,  
E-mail: [xavier.baumgartner@jura.ch](mailto:xavier.baumgartner@jura.ch),  
URL <http://www.jura.ch/sdi>

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**  
Service de l'informatique de la République et Canton du Jura, à l'attention de Matthieu Lachat, route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse, Tél.: 0041 32 420 59 00, Fax: 0041 32 420 59 01, E-mail: [xavier.baumgartner@jura.ch](mailto:xavier.baumgartner@jura.ch)
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
13.06.2018  
**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**  
**Date:** 27.06.2018 **Heure:** 08:30, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**  
27.06.2018, **Heure:** 08:45, **Lieu:** Delémont
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Canton
- 1.7 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**  
Marché de services
- 1.9 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Catégorie de services CPC:**  
[27] Autres prestations
- 2.2 Titre du projet du marché**  
Contrat de prestations - Ressources de développement logiciel SharePoint/Nintex
- 2.3 Référence / numéro de projet**  
SDI\_TB\_0729
- 2.4 Marché divisé en lots?**  
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 30211300 - Plates-formes informatiques, 30211400 - Configurations informatiques, 48900000 - Logiciels et systèmes informatiques divers, 72212900 - Services de développement de logiciels divers et systèmes informatiques, 72220000 - Services de conseil en systèmes informatiques et conseils techniques, 72500000 - Services informatiques
- 2.6 Description détaillée des tâches**  
Développements d'applications Nintex/SharePoint; Contrats de support et maintenance applicative
- 2.7 Lieu de la fourniture du service**  
Delémont
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
36 mois depuis la signature du contrat  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:  
Non
- 2.9 Options**  
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**  
*Prix* Pondération 40%  
*Délais* Pondération 20%  
*Organisation pour l'exécution du marché* Pondération 20%

*Qualité de la proposition* Pondération 15%  
*Références* Pondération 5%  
Commentaires: Voir le détail dans le cahier des charges

- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**  
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**  
Non
- 2.13 Délai d'exécution**  
Début 16.07.2018  
**Remarques:** Idéalement, il est souhaité que l'exécution du mandat puisse débuter le 16 juillet 2018.
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**  
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions / garanties**  
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**  
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**  
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**  
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
Prix: aucun  
**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**  
Français
- 3.11 Validité de l'offre**  
3 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**  
sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)  
**Dossier disponible à partir du:** 06.06.2018 jusqu'au 26.06.2018  
**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 4. Autres informations**
- 4.3 Négociations**  
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.7 Indication des voies de recours**  
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.